

SERVICE DE LA VIE CITOYENNE - POLITIQUE D'ANNULATION

PROGRAMMATION RÉGULIÈRE - (Activités des organismes exclues)

LES FRAIS D'INSCRIPTION NE SONT PAS REMBOURSABLES, SAUF :

1. Si l'activité est annulée ou modifiée par la Ville → remboursement complet (100%).
2. Pour une raison médicale (avec billet) - en tout temps pendant la session
 - Remplir le formulaire d'annulation;
 - Joindre un billet médical;
 - Transmettre le formulaire et le billet au Service de la vie citoyenne ou au Centre aquatique Jacques-Dupuis dans les 10 jours ouvrables suivant la date du billet.

Des frais d'annulation de 20%, jusqu'à un maximum de 15 \$, seront appliqués. Si le montant à rembourser est de moins de 75 \$ celui-ci sera remis sous forme de note de crédit.

3. Si la demande d'annulation a été faite dans les délais

DÉLAIS D'ANNULATION	FRAIS D'ANNULATION APPLICABLES		MODALITÉS DE REMBOURSEMENT
	75 \$ et plus	75 \$ et moins	
Au plus tard, 24 heures suivant l'inscription.	Aucun frais	Aucun frais	- Remboursé si plus de 75 \$
De 24 heures suivant l'inscription, jusqu'à 48 heures avant le premier cours.	15 \$	20 % du montant	- Note de crédit au dossier si moins de 75 \$
À partir de 48 heures avant le début de la session jusqu'à la fin de la session.	- Aucun remboursement à l'exception d'une raison médicale - Si applicable, 15 \$	- Aucun remboursement à l'exception d'une raison médicale - Si applicable, 20 % du montant	Si applicable : - Remboursé si plus de 75 \$ - Note de crédit au dossier si moins de 75 \$

Le montant du remboursement accordé sera calculé en tenant compte des frais d'annulation, des séances déjà suivies ainsi que du rabais familial applicable.

Toute note de crédit émise sera valide pour une période d'un an à compter de sa date d'émission. Les absences (ex. : 3 semaines manquées pendant la session) ne peuvent faire l'objet d'une demande d'annulation. Au besoin, la note de crédit peut être transférée à un membre de la famille immédiate. Vous pouvez l'utiliser pour n'importe quelle activité offerte par le Service de la vie citoyenne.

CAMPS DE JOUR – Relâche scolaire et Été

LES FRAIS D'INSCRIPTION NE SONT PAS REMBOURSABLES, SAUF :

1. **Si l'activité est annulée ou modifiée par la Ville** → remboursement complet (100%).
2. **Pour une raison médicale (avec billet)**
 - Remplir le formulaire d'annulation;
 - Joindre un billet médical;
 - Transmettre le formulaire et le billet au Service de la vie citoyenne ou au Centre aquatique Jacques-Dupuis dans les 10 jours ouvrables suivant la date du billet.

Des frais d'annulation de 20%, jusqu'à un maximum de 15 \$, seront appliqués. Si le montant à rembourser est de moins de 75 \$ celui-ci sera remis sous forme de crédit.

3. **La demande d'annulation a été faite dans les délais**

DÉLAIS D'ANNULATION	FRAIS D'ANNULATION APPLICABLES		MODALITÉS DE REMBOURSEMENT
	75 \$ et plus	75 \$ et moins	
Relâche : Avant le 31 janvier (inclusivement) Été : Avant le 31 mai (inclusivement)	15 \$	20 %	- Remboursé si plus de 75 \$ - Note de crédit au dossier si moins de 75 \$
Relâche : Du 1 ^{er} février à 7 jours avant le début du camp Été : Du 1 ^{er} juin à 7 jours avant le début du camp	30 \$	30 %	
Relâche et Été : Moins de 7 jours avant le début du camp	Aucun remboursement	Aucun remboursement	

4. **Raisons disciplinaires (expulsion du camp)**

Le montant du remboursement accordé sera calculé en tenant compte des frais d'annulation, des journées assistées ainsi que du rabais familial applicable. Les frais d'annulation sont de 30%, jusqu'à un maximum de 30 \$. Si le montant à rembourser est de moins de 75 \$, celui-ci sera remis sous forme de crédit.

Toute note de crédit émise sera valide pour une période d'un an à compter de sa date d'émission. Au besoin, la note de crédit peut être transférée à un membre de la famille immédiate. Vous pouvez l'utiliser pour n'importe quelle activité offerte par le Service de la vie citoyenne.